



Mardi, 9 décembre 2025

Objet : Nouveau règlement en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons vous informer qu'à compter du 1^{er} janvier 2026, une nouvelle directive ministérielle entre en vigueur dans l'ensemble des écoles publiques et privées du Québec.

Les élèves auront l'obligation de s'adresser au personnel de l'école en vouvoyant et en utilisant « madame » ou « monsieur ».

Voici comment sera libellé ce règlement dans nos règles de vie :

Je m'adresse aux adultes en utilisant le « vous » et en les interpellant par « Madame » ou « Monsieur » suivi du nom de famille.

Nous vous invitons à discuter de cette nouvelle règle avec votre enfant afin de favoriser son intégration dans ses habitudes quotidiennes.

Veuillez noter qu'au retour du congé de la période des fêtes, nous prendrons un moment à l'école pour rappeler cette règle.

Nous vous remercions de votre collaboration et de votre soutien dans la mise en place de ce règlement.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La direction
École secondaire du Versant